

L'hon. M. GRAHAM: Elles n'ont pas encore été achetées.

M. RHODES: Je voudrais que l'on achetât ces machines, autant que la chose est possible, de manufacturiers canadiens. Je crois que le premier ministre a posé le principe que nous devrions construire nos propres navires en acier, même s'ils devaient coûter 33½ p. 100 de plus que si on les faisait construire de l'autre côté de l'océan. Des personnes renseignées, ou qui doivent l'être, m'ont informé que l'on achète aux Etats-Unis une très grande quantité des nouvelles machines que l'on place dans les nouvelles usines à Moncton, bien qu'une très grande partie de ces machines pourraient être achetées au Canada à un prix qui ne serait pas beaucoup plus élevé, même s'il l'était du tout.

L'hon. M. GRAHAM: Ces machines sont achetées en grande partie des manufactures canadiennes. Je m'accorde absolument avec mon honorable ami, et j'irais peut-être plus loin que lui. J'ai donné ordre d'acheter des machines de manufactures canadiennes, chaque fois que la chose est possible, si elles sont à peu près égales d'autre part. Il arrive quelquefois que nos machinistes ont besoin de machines qui ne peuvent pas être obtenues au Canada, et il nous faut aller à l'étranger, mais la règle est que nous achetons des machines canadiennes chaque fois que la chose est possible.

M. RHODES: Je suis heureux d'entendre cette déclaration, parce que des personnes compétentes dans les machines m'ont fait entendre que l'on achetait une grande proportion de nos machines aux Etats-Unis. Comme de raison je sais que beaucoup de machines ont été achetées avant que le ministre actuel fût en office.

M. CROSBY: Le ministre fournit-il à Halifax les mêmes machines qui sont mentionnées dans cet item et que l'on destine à Moncton?

L'hon. M. GRAHAM: Les travaux à Halifax ne demandent pas le même genre de machines, et conséquemment on n'en a pas besoin.

Construction primitive, \$800.

L'hon. M. GRAHAM: Cet item apparaît dans les crédits depuis un temps immémorial. Il est là pour faire face aux dommages et aux réclamations qui ne sont pas réglés.

L'hon. M. FOSTER: Qu'a-t-on payé l'année dernière?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne crois pas que l'on ait déboursé d'argent sur ce crédit l'année dernière.

M. STANFIELD: Je proposerai à l'honorable ministre un moyen d'em-

ployer ces \$800, et en même temps de faire un acte de justice. En 1902 un homme a été tué dans la cour du chemin de fer à Truro. Il travaillait aux glissoires de charbon lorsque la locomotive se mit en mouvement, le poussa sur le hangar au charbon, et il fut tué. Le département offrit à la veuve, qui avait dix enfants, \$100 pour régler sa réclamation. Si c'eût été une compagnie ordinaire, la veuve aurait pu poursuivre et obtenir des dommages élevés. Je demanderai au ministre d'étudier cette affaire et de voir s'il ne pourrait pas faire quelque chose. Ce cas mérite certainement son attention. Le nom de la veuve en question est Mme Charles McNutt.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne connais pas les détails de cette affaire, mais je suppose que le département n'était pas responsable légalement, et que les \$100 payés à la veuve représentaient les deux mois de salaire que l'on donne ordinairement aux employés du chemin de fer dans les cas de ce genre.

M. STANFIELD: Lorsqu'une vache est tuée sur la voie, le Gouvernement donne autant. Je demande que l'on soit juste à l'égard de cette pauvre femme dont le mari a perdu la vie à l'emploi du Gouvernement.

Appareil à gaz Pintsch, \$800.

M. DANIEL: Cet appareil est-il considéré comme parfaitement sûr et n'est-il pas un danger d'incendie? Je constate que lors de l'accident terrible qui a eu lieu dans l'Ouest, deux ou plusieurs wagons ont pris feu. Que le feu ait été mis par l'appareil à gaz Pintsch ou non, je ne le sais pas. Si l'on peut faire quelque chose pour empêcher les wagons de prendre feu dans les cas d'accident, on devrait le faire.

L'hon. M. GRAHAM: Je me suis un peu occupé de cette question. Chaque fois que je monte dans un wagon je commence par m'informer de la lumière. Les spécialistes me disent qu'à part l'électricité, qui présentement paraît être impraticable pour un usage général, la lumière au gaz Pintsch est la plus sûre connue.

M. DANIEL: Quelle a été la cause de l'incendie de wagons après l'accident qui a eu lieu dans l'Ouest.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne la connais pas, mais cet accident a eu lieu en plein jour, alors qu'il n'y avait pas de lumières allumées.

M. CONMEE: N'y avait-il pas un poêle?

L'hon. M. GRAHAM: C'est possible.

M. RHODES: Cette lumière offre-t-elle moins de danger que celle qui est employée sur le chemin de fer canadien du Pacifique?

L'hon. M. GRAHAM: C'est le même gaz.